

Relevé d'échanges du Comité technique « Auvergne »

COMITE TECHNIQUE PREPARATOIRE AU COMITE DE MOBILITE Auvergne

Jeudi 19 mai 2022 – 14h00 à 17h00

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Cyril PHILIS et Romain TUET--BUSSEUIL (service Contrats et Performance), Jonathan FOLLET et Valérie CEYSSAT (service Desserte, Infrastructures et Matériels), Laura PARET (Service aux Voyageurs), Anne CASTANIE (service Gares), Olivier PRADEILLES et Raphaëlle JENIN (Antennes des Transports interurbains et scolaires)

SNCF Voyageurs : Sebastien HERVIER, Raoul PERA, Karine CHANY, Corinne BAYET

SNCF Réseau : Blandine CHEMELLE, Aurélie BLANC

DREAL : Gilles CHEVASSON

Associations d'usagers :

Bernard LUCEAU (AVH),
Claude LEMOINE et Christian PENAIN ((CODERAIL)
Marc GOUTTEBROZE (Collectif des usagers des transports du Haut-Allier)
Pierre POMAREL et Jean Louis THEVENON (FNAUT),
Evelyne GOULFERT et Michel GUYOT (Saint Germain en Train),
Jean-François MARTIN (Association Thiers – Boën),
Sylvain MARSY (Usager ligne TER Clermont – Volvic)

Autres participants : Alain CASSIN (maire de Saint Germain des Fossés)

Introduction

Support de présentation - voir pièce jointe

La Région introduit la réunion dont les objectifs sont les suivants :

- Faire un point à date sur le transport régional
- Présenter les évolutions de services à venir (SA 2023), projet SA 2024 et ajustements 2022
- A l'issue de la réunion : identifier les sujets saillants.

L'ordre du jour de la présentation est décomposé en 3 points :

1. Bilan TER 2021 et tendances 1^{er} trimestre 2022
2. Service Annuel TER 2023, orientations pour le Service Annuel 2024 et ajustements 2022
3. Point information : actualités et autres actions régionales.

La Région indique que les Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) seront associées à ce cycle de concertation et recevront le support de présentation à l'issue des réunions techniques.

Préambule

La Région engage ce comité technique en dressant un point à date sur la feuille de route « Mobilités Positives 2035 » conduite par le Vice-Président FREDERIC AGUILERA.

Une réunion avec la FNAUT sera programmée dans le courant de l'été afin de recueillir les attentes des associations d'usagers. La Région invite les associations à relayer leurs attentes et priorités à la FNAUT en vue de cette réunion.

La feuille de route sera présentée et délibérée en Assemblée Plénière début 2023.

Présentation (voir éléments en pièce-jointe)

1. POINT A DATE SUR LE TRANSPORT REGIONAL - BILAN TER 2021 ET TENDANCES 1ER TRIMESTRE 2022

La Région présente aux participants les principaux résultats de trafic, production et régularité de 2021 et tendances au 1^{er} trimestre 2022. SNCF Voyageurs présente des éléments plus spécifiques aux usages et contraintes de production.

La Région présente également l'outil de mesure de l'adéquation à l'emport ainsi que les principes de la convention de performance délibérée en juin 2022 entre la Région et SNCF-Réseau.

Echanges relatifs aux données 2021 et tendances 2022

<p>M.MARSY : Les données de non-réalisation (suppressions) par lignes sont-elles disponibles ?</p>	<p>La région indique que les données sont disponibles mais suivant un découpage différent des données de ponctualité. Afin de ne pas perturber la lisibilité du support, le parti pris est de ne pas les communiquer.</p>
<p>M.THEVENON : quelle est la base de calcul de l'emport (places assises ou assis debout) ? En effet il y a des sensibilités différentes entre lignes périurbaines ou longues distances.</p>	<p>La Région précise que l'indicateur mesure actuellement les places assises + debout. Il peut aussi mesurer les seules places debout. L'enjeu de la sensibilité est très important et doit faire l'objet d'échanges avec la SNCF. A ce stade, contractuellement, un temps de parcours debout est accepté sur un temps de 20 minutes.</p>
<p>M.GOULFERT : La ligne Clermont-Moulins subit des travaux en journée. En quoi consistent ces travaux qui conduisent à des substitutions autocars ? A noter qu'il serait utile de s'assurer que les chauffeurs connaissent la ligne avant de prendre le volant !</p>	<p>SNCF-Réseau apporte quelques éclairages en séance. <i>Une réponse spécifique est apportée à M.Goulfer post-réunion</i> : Les travaux sur l'axe s'appuient sur des plages de surveillance et SPRC (plages de maintenance spécifiques planifiées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite générale caténaire - Abattage d'arbres + débroussaillage - Reprise de la géométrie de la voie - remplacement de ballast - épuration de voie (remplacement ballast et sous couche) <p>Il s'agit de « petite maintenance » : la nature des travaux est variable d'une année sur l'autre. Concernant les conducteurs, la pénurie actuelle peut conduire certains agents à ne pas encore connaître parfaitement leur ligne.</p>
<p>M.POMMAREL : Quelle est la nature des travaux sur la ligne Langogne-Nîmes ? M.GOUTTEBROZE : Précise que la Présidente de la Région Occitanie a informé que les travaux de la ligne des Cévennes se terminerait en 2026. Qu'en est-il ? M.COFFIN : Les usagers ont beaucoup de mal à s'y retrouver en termes de travaux : lesquels relèvent du CPER, du plan de relance, de la maintenance courante ? Une clarification de la programmation et des moyens serait souhaitée.</p>	<p>La Région indique que les travaux actuels (2020-2023) visent à maintenir la ligne en exploitation (travaux de sauvegarde immédiate). SNCF Réseau apporte les précisions suivantes : Coupure du 28/03 au 17/06 CPER Brioude-Le Puy-Langogne. Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre Brioude et St Georges-d'Aurac : renouvellement de plus de 9000 mètres linéaires de rail et environ 1500 traverses + remplacement de rails ponctuels pour suppression de défauts + remplacement de câbles + confortement de 3 ponts route avec reprise de maçonnerie. - entre St Georges-d'Aurac et Langogne : travaux voie avec remplacement de traverses <p><u>2023</u> : Coupure du 13/03 au 09/06 CPER St Georges-Langogne. Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'environ 6000 traverses bois entre Langeac et Monistrol

	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de 2500 mètres linéaire de rail - Réfection de maçonnerie sur 2 murs de soutènement entre Langeac et Langogne <p>SNCF Réseau précise que les travaux ultérieurs nécessitent encore des financements (via le futur CPER notamment). La régénération ne traite que de sections partielles : une grande partie de la ligne reste encore à traiter.</p>
<p>M.COFFIN – CODERAIL : s’interroge également sur la nature des travaux programmés et leur financement, notamment sur la ligne Montluçon - Bourges</p>	<p>SNCF Réseau apporte les précisions suivantes (<i>message adressé au CODERAIL post-réunion</i>) :</p> <p>2023 : Une coupure totale est prévue à partir de juin 2023 afin de remettre à neuf 75% du linéaire entre Montluçon et Vallon. Les 25% restant seront traités ultérieurement (pas avant 2026).</p> <p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 6 appareils de voie en gare de St Amand + traverses - Renouvellement voie ballast rail : zones entre st Amand et Montluçon <p>Une opération est prévue de manière coordonnée en Centre-Val-de-Loire sur 2024. Celle-ci génèrera des impacts sur les circulations au Nord de Vallon jusqu’à fin août 2024.</p>
<p>M.MARTIN : Souhaite savoir ce qu’il en est des études et travaux prévus sur le tronçon de 48km entre Thiers et Boën. Il craint une dégradation de la voies et des ouvrages d’art depuis la fermeture de la ligne en 2016.</p> <p>M. GOUTTEBROZE : exprime un besoin urgent de réouverture de la section et donc de la relation Clermont - Thiers – Lyon qu’il considère comme étant la plus directe.</p>	<p>La Région confirme en séance qu’une étude d’opportunité a été lancée début 2022 pour définir les potentiels de fréquentation, les scénarios de desserte et investissements à réaliser sur cette liaison. Les résultats sont attendus pour fin 2022, début 2023.</p> <p>SNCF-Réseau confirme la réalisation de cette étude et n’a pas, à ce jour, d’alerte spécifique sur les ouvrages d’art de la section fermée à l’exploitation.</p>
<p>M.MARSY : S’interroge sur la reprise des lignes TER Auvergne en cars Régions, notamment concernant la tarification et les correspondances. Faudra t’il prendre 2 abonnements pour utiliser les TER et les cars ? Quelle continuité de service en correspondance ?</p>	<p>La Région indique que ce transfert a déjà été réalisé ailleurs (exemple : Ardèche). En ce cas, les anciennes lignes TER conservent une tarification TER et sont toujours vendus dans les outils SNCF. Ce sera le cas pour les cars des lignes Clermont-St-Etienne et Clermont-Volvic-les Ancizes. Les correspondances continueront à être organisées en horaires entre les différents services autocars et TER. Dans le cas présent, le mode de gestion évolue, mais pas les fonctionnalités ni les horaires (ou à la marge). In fine, il devrait y avoir peu ou pas de modifications pour l’usager par rapport à</p>

	l'existant. Si des difficultés venaient à émerger, la Région sera preneuse de retours pour correctifs.
FNAUT : Quand une tarification harmonisée sera-t-elle mise en place ?	La Région indique que la réflexion est en cours. Il est probable que l'on se dirige vers une tarification à « 2 niveaux » : locales pour les lignes interurbaines, « TER » pour les lignes de niveau régionales.
M.MARTIN : demande de confirmation de la gestion de la ligne Clermont-Ferrand – Saint Etienne en 2023 : totalement sous la responsabilité de la Région ?	SNCF Voyageurs précise qu'il y aura 2 types d'exploitants : des services gérés par la Région et de services gérés par TER. Dans les 2 cas, les tarifications resteront TER et la vente assurée par les canaux TER. C'est bien le mode de gestion (pilotage-exploitant) qui évolue.
M. GOUTTEBROZE : souhaite que les correspondances de la ligne des Cévennes soient améliorées avec les lignes interurbaines de Haute-Loire.	La Région prend note de la question et invite l'association à préciser spécifiquement ses attentes. Elle l'invite à contacter l'antenne de Haute-Loire ou à adresser sa demande précise à l'adresse Concertation de la Région.

2. SERVICE ANNUEL TER 2023, ORIENTATIONS POUR LE SERVICE ANNUEL 2024 ET AJUSTEMENTS 2022

La Région a transmis, avant la réunion, les grilles horaires ferroviaires programmées au SA 2023 dont les horaires évoluent par rapport à l'existant (SA 2022). Ces grilles horaires sont des documents de travail pour alimenter les échanges avec les associations et doivent être utilisées comme telles.

Un point sur les travaux programmés en 2022 et 2023 est réalisé.

Une présentation ligne par ligne est proposée traitant des ajustements 2022, programmation pour le service annuel (SA) 2023 et orientations pour le SA 2024. Elle est complétée d'un point d'avancement concernant les études engagées ou en cours sur le territoire.

Echanges relatifs aux évolutions de desserte programmées

LYON-MONTLUCON-BORDEAUX	
CODERAIL : La Région n'envisage-t-elle toujours pas de relation Montluçon-Lyon directe ? En effet si Railcoop ne met pas en œuvre ses trains, pourquoi la Région ne fait-elle pas ce service ?	Railcoop a réservé des sillons pour insérer son offre en 2022 et 2023. La Région a ajusté son offre TER afin de jouer la complémentarité. Le retrait tardif de l'offre Railcoop ne permet pas et n'induit pas que la Région puisse pallier ce retard de mise en service. Par ailleurs, les contraintes actuelles sur le parc matériel ne permettent pas d'envisager d'activer ce type de relation à court terme.

ETOILE DE CLERMONT	
<p>FNAUT : A quand une évolution sensible sur l'axe Clermont-Brioude ? Concernant le train de 19h38 Clermont Brioude, est-il possible d'avoir le même horaire le samedi ? Variante du TET du samedi. Demande de correspondance de 19h01 à Brioude en train ?</p>	<p>Raoul PERA confirme la correspondance en train à 19h01 pour 2023. Une vérification pour l'horaire du samedi est à l'étude (à date, horaire différencié).</p>
<p>M.MARSY : souhaite savoir si le car de 18h40 pourra à nouveau être couvert par une circulation ferroviaire. Il souhaite également savoir si l'étude de réouverture de la halte de Chamalières avance ?</p>	<p>SNCF Voyageurs indique que ce ne sera pas possible avant le SA 2024 La Région indique que l'étude préliminaire a été engagée au second trimestre 2022.</p>
<p>M. GOUTTEBROZE : demande de la prolongation du terminus du TET - Train de nuit d'Aurillac vers Millau. Il demande également une correspondance supplémentaire pour Clermont sur le 1^{er} TER du matin.</p>	<p>La Région indique que cette question relève des instances spécifiques TET avec l'Etat. La Région n'a pas la main pour apporter de réponse à cette question. Elle peut néanmoins organiser des correspondances TER. Pour la seconde question, l'horaire est très tôt et les besoins limités. A ce stade, la demande n'est pas étudiée.</p>
<p>Mme GUYOT : souligne l'absence d'actions pour St-Germain des Fossés. Elle regrette l'état de la gare (WC, salle d'attente, sécurité etc...). Elle souhaite des actions et note la dégradation de la marquise. Elle regrette enfin les temps de parcours Clermont-Paris et l'insuffisante desserte de la gare de St-Germain des Fossés.</p>	<p>SNCF Voyageurs indique que l'ambition de l'Etat via TET consiste à rétablir des temps de parcours de l'ordre de 3h15 sur des trains à 4 arrêts (sans St-Germain). Concernant l'état de la gare, les remarques sont transmises à G&C pour prise en compte.</p>
LIGNES DES CEVENNES	
<p>CODERAIL : S'insurge depuis plusieurs années sur la problématique des moyens alloués pour l'entretien du réseau. La comparaison avec l'Allemagne en dit long sur le désengagement de l'Etat.</p>	<p>La Région rappelle ce que le Vice-Président Frédéric AGUILERA avait mentionné lors du dernier comité de mobilité en novembre 2021, à savoir que la Région partage pleinement ce point de vue de désengagement de l'Etat sur le financement de SNCF Réseau, ce qui se traduit in fine par la multiplication de plans de sauvetage de lignes. Les moyens alloués sont clairement insuffisants et la Région ne pourra pas pallier toutes ces insuffisances. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités. C'est un des sujets prioritaires qui attend le futur Ministre des Transports.</p>

4. ACTUALITES ET AUTRES ACTIONS REGIONALES

La Région présente les principales actualités relatives aux transports interurbains, l'évolution du site TER de la Région et les adaptations envisagées du dispositif de concertation à compter de 2023.

Echanges relatifs aux autres actions menées par la Région

FNAUT : demande la complémentarité entre les modes et non la concurrence. Elle prend l'exemple d'un P+R non desservie par les TC en 63 ou un doublon entre service SMTC et TER.	La Région confirme que le travail mené en interne mais aussi avec les AOM-locales vise bien à assurer une complémentarité des solutions de transport. Des doublons peuvent exister, mais ils sont marginaux sur l'ensemble des offres proposées.
CODERAIL : souhaite que les usagers puissent se déplacer hors des frontières régionales sans difficultés tarifaires.	La Région confirme que ce souhait est partagé. En ce sens des accords de réciprocité tarifaires sont actés avec les Régions voisines et permettent à un usager d'une Région d'utiliser son titre sur une autre Région. Certaines tarifications peuvent néanmoins ne pas être valables (tarification liée à la domiciliation ou à un type d'usager spécifique (exemple : illico-sûreté).

La Région remercie les participants pour la tenue de ce Comité Technique et précise que le support de présentation sera adressé aux invités sous 10 jours. A noter que supports et comptes-rendus seront diffusés et déposés sur <https://new.civocracy.org/transportsenregion>.
